

Polynésie: autodétermination évoquée

Le Figaro | 08/09/2010

Le rapport de la mission du conseiller d'Etat Jacques Barthélemy, dépêché fin mai à Tahiti par la ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard pour tenter de restaurer une stabilité politique en Polynésie française, évoque une solution d'autodétermination à la calédonienne comme ultime recours.

Des "accords de Polynésie", prévoyant notamment "une phase d'accession à un référendum d'autodétermination d'ici 15-20 ans" "pourraient constituer un recours", si la future loi organique de la fin de l'année 2010 ne réussissait pas à "stabiliser" les institutions polynésiennes, selon le texte de ce rapport. Paris cherche à faire en sorte qu'une majorité politique stable s'établisse en Polynésie où neuf présidents ont défilé depuis juin 2004, au gré des renversements d'alliances.

Le rapport Barthélemy fait plusieurs propositions en ce sens, dont une nouvelle modification du mode de scrutin pour l'élection des représentants à l'assemblée locale et un durcissement des conditions de renversement du gouvernement. Mais il souligne ensuite que "beaucoup des interlocuteurs de la mission ont considéré que, devant la situation de blocage des institutions et la perte de crédibilité de la classe politique, l'une des solutions pour sortir de la crise - tout en évitant les incidents sociaux - serait, à l'imitation de la Nouvelle-Calédonie, la négociation d' 'accords de Polynésie'

Ceux-ci prévoiraient "une phase d'accession à un référendum d'autodétermination d'ici 15-20 ans", "des accords de 'gouvernement de consensus' pour conduire ensemble le pays", "des accords financiers avec la France pour accompagner ce processus, dans la paix civile et le partenariat" et "des projets économiques structurants pour aider au renouveau du tourisme, de l'agriculture, de la perliculture, de l'aquaculture".